

# 11. Délégation Formation et Emploi Christian AUGER

## 11.1. Point général

## **Principales réunions/activités depuis le 04/05/24**

- Du 13 au 29 mai, réunions avec chaque LR (11) pour organisation campagne services civiques 2024
- Tests de sélection des candidats DEJEPS/DEFB les 16 et 17 mai
- Stage des observateurs et rassemblement des meilleurs arbitres de chaque ligue métropolitaine sur finales à 6 de N3 du 18 au 20 mai
- Le 30 mai réunion du COREP (Collège Représentatif) des IRFBB/INFBB

# Formation Chargé de développement d'une structure sportive associative (CDSSA)

La FFBB vient de se voir attribuer son habilitation par l'organisme certificateur de la branche des métiers du sport.



## **11.2. Commission des Techniciens**

### **Christian AUGER**

# Enquête emploi techniciens: rappels des enjeux

Le Pôle Formation & Emploi, via son étude emploi, cherchait à **Quantifier, Qualifier & Caractériser l'emploi des techniciens du basket en France.**

L'objectif était de mieux connaître leurs métiers, comprendre leurs besoins en compétences & en formation et mesurer l'intérêt de nos diplômes. Pour se faire, nous avons déployé une enquête en trois temps.



# Rappels des enjeux

Dans la temporalité, les objectifs sont les suivants :

- **À court terme** : Faire une photographie, un panorama de l'emploi des techniciens pour mieux connaître leurs missions et leurs besoins. Avoir un recensement à jour et territorialisé.
- **À moyen terme** : Proposer des outils et un accompagnement aux structures et aux salariés basket en France. Adapter nos stratégies de formation et de développement aux besoins évoqués avec les IRFBB et pôles concernés de la FFBB (PFE/PCT/SI)
- **À long terme** : En utilisant les suivis de cohorte, les études régionales et les récupérations de données chaque saison, construire une stratégie emploi alimentée de données fiables et à jour. (Sur les techniciens puis sur les fonctions supports)



# ETUDE EMPLOI DES TECHNICIENS BASKET EN FRANCE

Enquête Techniciens : **2 830** réponses

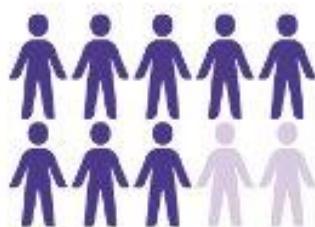
Enquête Structures **490** réponses

Entretiens menés : **27** entretiens

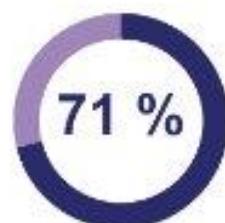


**46.5%**

C'est le pourcentage de salariés à avoir comme mission principale "l'encadrement à dominante compétition"



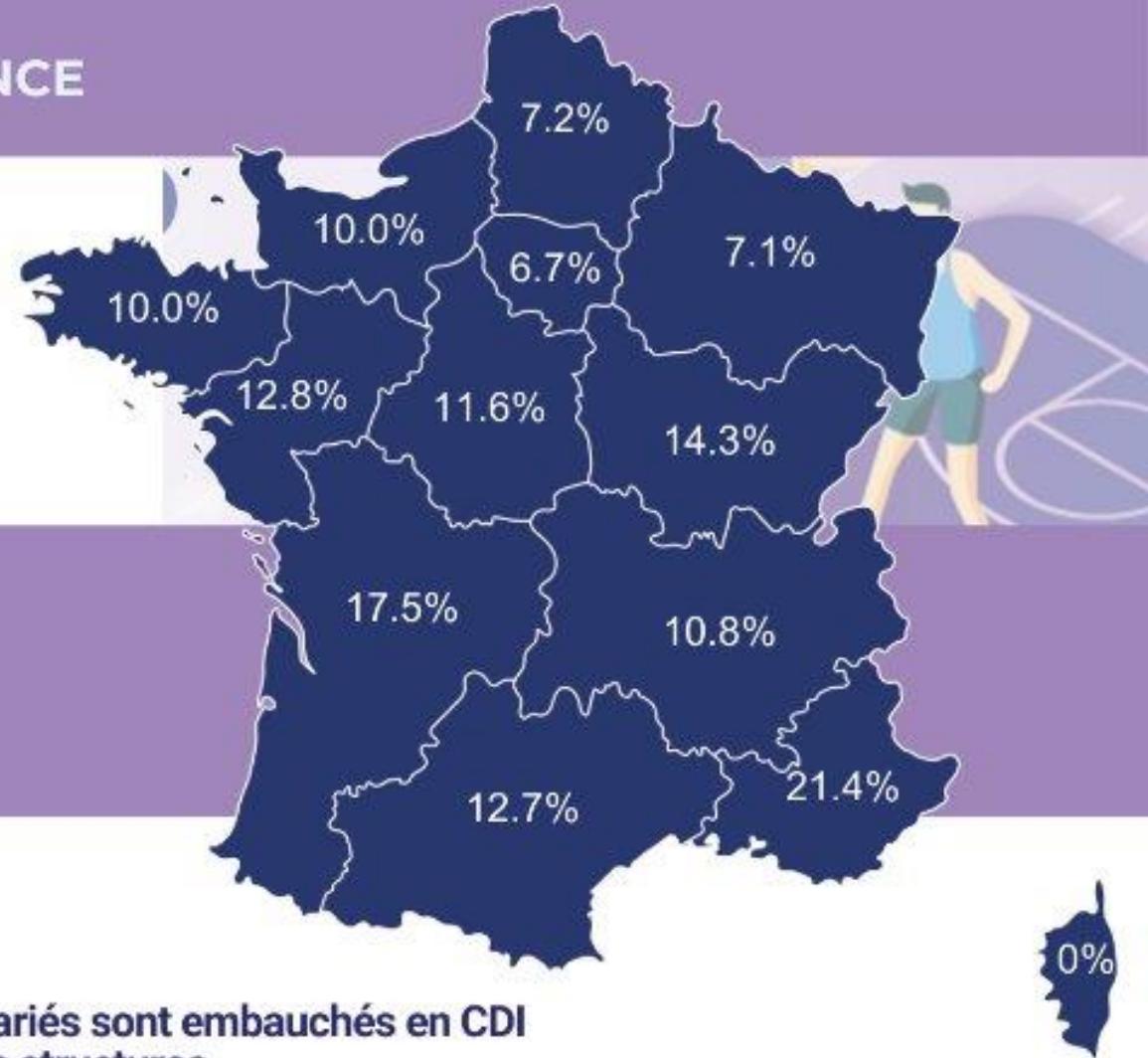
**8 SALARIÉS  
SUR 10**  
ont un seul employeur



Des salariés sont embauchés en CDI dans les structures



Pour toute demande lié à l'emploi, n'hésitez pas à contacter la FFBB ou l'IRFBB de votre région



Pour plus d'informations, contactez le service emploi  
[emploi@ffbb.fr](mailto:emploi@ffbb.fr) / 01 94 53 27 59



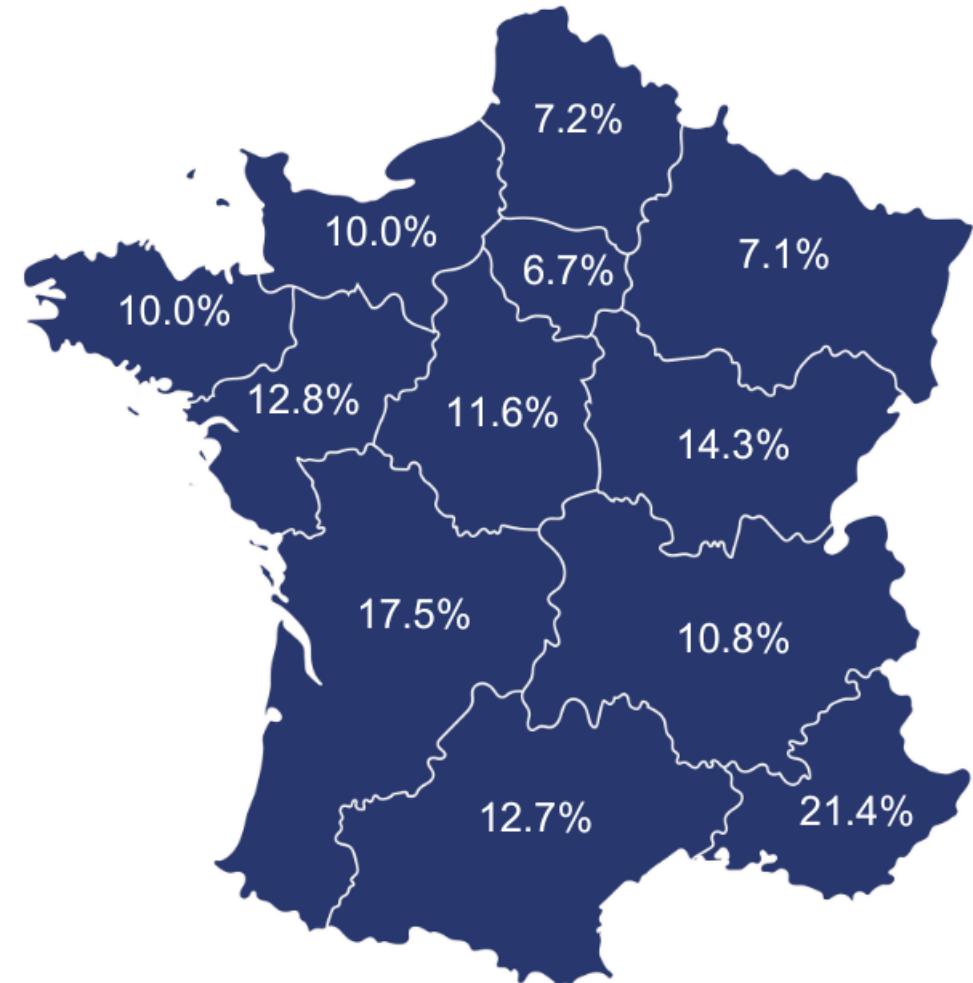
# Résultats enquête structures : Panel de répondants

Sur les 3 750 structures affiliées en France, 490 composent le panel de répondants :

	Clubs	Comités départementaux	Ligues régionales	TOTAL
Échantillon obtenu	421	56	13	490
Ensemble (population mère)	3641	88	21	
Taux de retour	11,6%	63%	61%	

73,6% des clubs sont **employeurs** (salariés, travailleurs indépendants, apprentis, mis à disposition).

Ce pourcentage est particulièrement important quand on sait que 86% des associations sportives sont constituées uniquement de bénévoles selon le rapport de la branche sport



# Résultats enquête et entretiens structures

**27 entretiens** menés avec présidents, co-présidents, secrétaires, trésoriers, cadres et directeurs techniques. (20 hommes / 7 femmes)

## Ce qu'il faut retenir des entretiens :

- Les clubs (employeurs) ont quand même un recours massif aux bénévoles pour encadrer
  - Les bénévoles sont un maillon essentiel du fonctionnement mais fragiles
- 
- Le besoin d'aides financières pour pérenniser l'emploi (aides formation / aides emploi)
  - Le temps partiel comme solutions pour payer moins et développer de nouvelles activités
- 
- Des limites financières, structurelles et de compétences pour se développer
  - Un recrutement parfois complexe et des difficultés à se faire connaître
- 
- Des missions et des besoins principalement tournés vers de l'entraînement
  - Des compétences techniques mais un manque sur les compétences transverses et la pédagogie

# Suite des travaux

## Travail avec les IRFBB

- Présenter les résultats région par région
- Travailler pour affiner les données par départements
- Réfléchir à des stratégies régionales pour répondre aux besoins

## Communications Réseaux Sociaux + site FFBB

- Publication de notes et infographies grand public pour annoncer les résultats (réurrence)
- Préparation de rapports d'études et de synthèses sur différents sujets

## Continuité de l'enquête avec actualisation des données

- Suivis de cohorte réguliers et actualisés de toutes nos formations avec l'impact sur l'emploi
- Mise à jour des données emploi des régions (études territoriales)
- Amorce de l'observatoire de l'emploi

## 11.2.1. Proposition de pénalités financières pour non-recyclage des entraîneurs

# Evolutions des pénalités financières du statut du technicien

## RAPPEL :

Les modalités de revalidation pour un technicien sur une saison sont :

VOTE

### La participation à un séminaire annuel FFBB

- Camp National U15 FFBB
- Leaders Cup
- Finales Coupe de France
- Trophée du Futur
- Ou autre séminaire validé par la DTN

### L'investissement sur une action de formation organisée par une ligue régionale dont le contenu, les objectifs et le niveau ont été validés par la Direction Technique Nationale

L'action de formation au plan régional doit représenter à minima 14 heures et être effectuée avant le 31 mars de la saison en cours.

Elle est conditionnée à l'accord du CTS responsable de la formation des techniciens dans le territoire concerné. Cet engagement fera l'objet d'une déclaration à la FFBB et nécessite un contact direct avec le CTS.

### La participation effective à une autre action de formation que celles déjà prévues (ci-dessus), issue de l'offre de formation nationale modulaire de la FFBB au cours de la saison sportive.

Des modules de formation sont organisés tout au long de la saison par le Pôle Formation et Emploi de la FFBB

### La participation aux activités de l'Équipe Technique Régionale.

Ces personnes sont désignées par le CTS responsable de l'ETR et font l'objet d'une inscription dans la convention avec la DRAJES.  
je prends contact avec le CTS de ma ligue régionale pour connaître les besoins.

# Evolutions des pénalités financières du statut du technicien

Propositions d'évolution

VOTE

	Saison	1 <sup>ère</sup> division masculine professionnelle	2 <sup>ème</sup> division masculine professionnelle	Espoirs	LFB	NM1	LF2/ NF1	NM2	NM3/ NF2/NF3	U15	U18
Absence de retour de déclaration du staff technique à J-15	2023/24	1500€	1500€		1500€	1500€	750€	250€	250€	250€	250€
	2024/25										
Absence au séminaire de revalidation au titre de la formation ou au module choisi au titre de la formation continue	2023/24			1500€	1000€	1000€	500€	500€	200€	400€	400€
	2024/25				2000€	2000€	2000€	1000€	1000€	800€	800€